



Reconnue d'utilité publique, l'Îlot accueille, héberge et accompagne dans leurs démarches de réinsertion des femmes et des hommes en grande précarité.

Depuis sa création en 1969, elle milite pour un changement de regard de la société civile sur celles et ceux qui ont connu la prison. C'est pourquoi elle donne la priorité aux personnes sortant de prison ou sous main de justice.

## 1062 PERSONNES ACCOMPAGNÉES EN 2020



**1 062** personnes accompagnées



**160** personnes en contrat d'insertion, en SOA ou en travaux d'intérêt général



**805** hommes seuls



**180** femmes seules



**11 mois** durée moyenne d'accompagnement



dont : **49%** de public Justice

(hors hébergement d'urgence et accueil de jour)



**861** personnes en hébergement ou en accueil de jour



**13** couples



**18** familles



**81 092** repas servis

## 9 ÉTABLISSEMENTS POUR PRENDRE UN NOUVEAU DÉPART

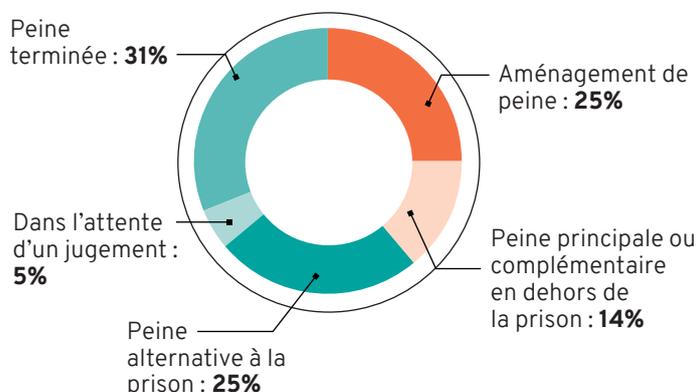


## PARCE QU'EN SORTIR NE VEUT PAS DIRE S'EN SORTIR

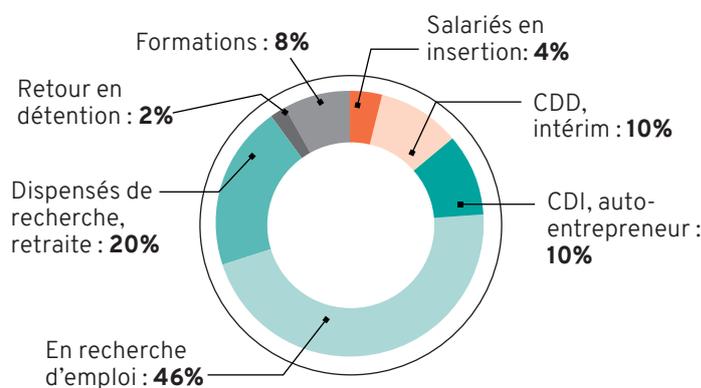
Bien loin des grands élans de générosité, **la réinsertion des sortants de prison n'en reste pas moins un enjeu crucial pour notre société.** Chaque année, environ 240 000 personnes sont incarcérées (dedans) ou suivies en milieu ouvert (dehors). Une fois la peine effectuée, quelle solution s'offre à celles et ceux qui ont connu la prison ? Stigmatisés, peu scolarisés, la plupart sans expérience professionnelle, ils sont laissés pour compte et sont confrontés à l'exclusion. **Alors, comment ne pas récidiver ?**

**À l'Îlot, nous refusons la double peine.** Nos travailleurs sociaux accompagnent les sortants de prison ou les personnes sous main de justice vers un véritable projet de vie. Au-delà de l'hébergement et de la mise à l'abri, nos équipes s'adaptent à chaque situation pour proposer une formation qualifiante pour trouver un emploi, une aide dans les démarches administratives, un suivi médical pour combattre les addictions, un logement autonome. Bref, tout ce qui leur est indispensable pour pouvoir se réinsérer.

### ► Situation des personnes accueillies en lien avec la Justice



### ► Situation des 253 personnes sorties\*



\* Personnes majeures ayant quitté l'Îlot en 2020 (hors accueil de jour, hébergement d'urgence, TIG et départs sans laisser d'adresse).

## 2020 : Faire face au COVID

**En 2020 la pandémie a fortement impacté l'Îlot :** le nombre de personnes accueillies a diminué de 20%, nos chantiers d'insertion ont, un temps, été mis à l'arrêt, et le délai de présence dans nos établissements a été rallongé à cause des difficultés rencontrées par nos bénéficiaires à trouver un emploi et un logement. Malgré tous ces obstacles liés aux confinements et au ralentissement économique, nous avons poursuivi notre accompagnement et **trouvé des solutions pour aider à réinsérer les plus démunis.**

**Le lancement des chantiers de rénovation** de deux

de nos établissements, le CHRS Chemin Vert à Paris et le CHRS du Val-de-Marne.

**Le démarrage d'un nouveau dispositif d'hébergement** à Amiens : l'intermédiation locative, qui permet d'accéder à un logement individuel tout en étant accompagné par un travailleur social pour développer ses repères d'autonomie.

La mise en œuvre de **nouveaux programmes d'accompagnement pour favoriser l'accès à l'emploi** des jeunes « invisibles » dans le Var et des personnes en semi-liberté à la Maison d'arrêt d'Amiens.

## 2021 : un nouvel élan pour l'association

Après une phase préparatoire qui s'est déroulée sur le second semestre 2020, l'Îlot proposera en 2021 à toutes les personnes accompagnées pour qui cela est nécessaire, **un programme d'acquisition des savoirs de base.** Certaines notions et connaissances sont en effet indispensables pour accéder au marché de l'emploi. Les personnes sortant de prison souffrent dans leur grande majorité de ces lacunes qui sont autant d'obstacles à leur réinsertion.

Fin 2020, notre association, appuyée par un consultant, a finalisé **un plan stratégique ambitieux** pour les cinq prochaines années. Des chantiers ont été lancés début 2021, réunissant tous les acteurs de l'association : salariés, administrateurs et bénévoles. Le déploiement des plans d'actions débutera sur le second semestre 2021, avec comme ambition de faire de l'Îlot, une **association de référence dans la réinsertion des personnes sous main de justice.**

## LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DE L'ASSOCIATION

L'Îlot bénéficie de trois principales sources de revenus :

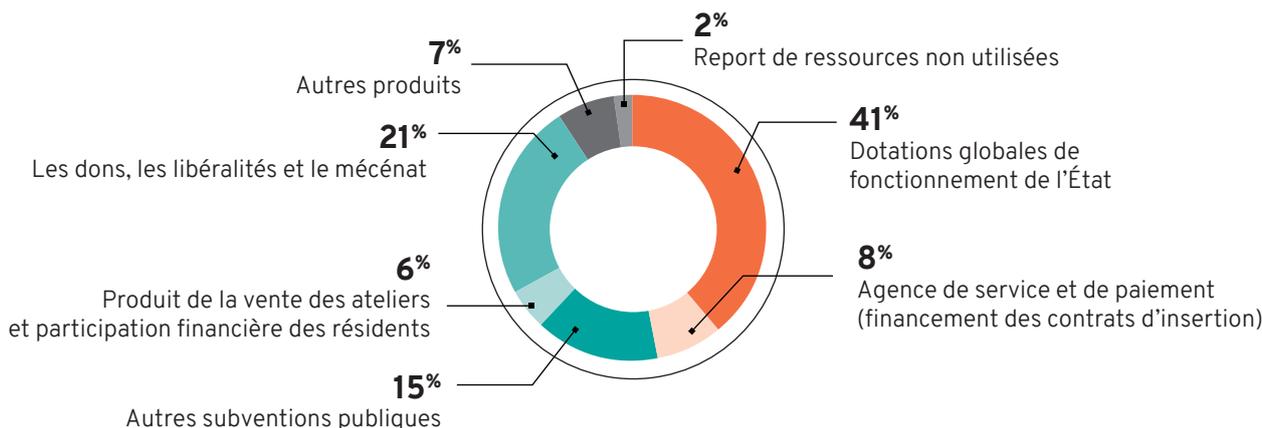
- L'État et les collectivités territoriales (départements, communes) couvrant 64% de ses besoins ;
- La générosité de nos 11 311 donateurs, d'entreprises ou de fondations, représentant 21% de ses besoins de financement ;
- Le produit de ses Ateliers et Chantiers d'Insertion et la participation financière des résidents dans la limite de leurs moyens.

Association reconnue d'utilité publique, l'Îlot est habilitée à recevoir des libéralités (legs, donations, assurance vie) et permet aux donateurs assujettis à l'IFI de flécher tout ou partie de leur impôt vers l'ensemble de ses dispositifs d'insertion économique. C'est plus particulièrement grâce à la générosité publique qu'elle peut développer des actions novatrices et améliorer sans cesse la qualité de l'accompagnement de ses bénéficiaires.

## COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2020

En application du règlement ANC 2018-06 à effet du 1er janvier 2020, le Compte Emploi Ressource a été modifié et remplacé par le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER).

En 2020, le total des ressources de l'Îlot s'élève à **9 026.5 K€**. Les ressources collectées auprès du public atteignent 1 919 K€. Du fait de la diminution des legs, elles représentent **21%** du total des ressources de l'exercice (23% en 2019).



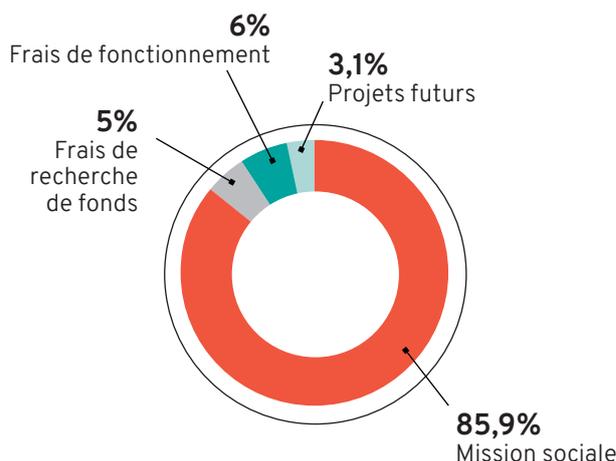
## Près de 90% de ses ressources sont consacrées à la mission sociale de l'Îlot

L'association emploie l'essentiel de ses ressources pour réaliser ses missions sociales : **7 754.8 K€ soit 85,9 % du total des emplois**. Ces dépenses correspondent au fonctionnement des différents établissements (centres d'accueil et d'hébergement, ateliers d'insertion) accompagnant des personnes en difficulté.

Elle dédie également **3,1% de ses moyens** à la préparation de projets de développement, relevant de sa mission sociale.

Le reste des emplois est consacré à :

- **La recherche de fonds (5%)** : 456.2 K€, dont principalement les frais d'appel à la générosité du public (422.5 K€ soit 22% des sommes collectées, legs compris).
- **Les frais de fonctionnement (6%)** : 543.9 K€, constitués de la part non affectée aux missions sociales des charges de personnel du siège (179.1 K€) et de la totalité des loyers et autres frais de siège (364.8 K€).



## BILAN SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

Au 31/12/20, le bilan (exprimé en K€) présente une augmentation de 350.2 K€ par rapport à l'exercice précédent :

(en k€)	2020	2019	Variation
Actif immobilisé	2 744.2	2 861.8	- 117.6
Actif réalisable et disponible	3 569.9	3 102.1	+ 467.8
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 314.1</b>	<b>5 963.9</b>	<b>+ 350.2</b>
Fonds propres	3 890.0	3 945.0	-55.0
Fonds reportés	268.8		+268.8
Fonds dédiés	338.7	381.4	-42.7
Dettes et provisions	1 816.6	1 637.5	+ 179.1
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 314.1</b>	<b>5 963.9</b>	<b>+ 350.2</b>

En application du règlement ANC 2018-06 à effet du 1er janvier 2020 les fonds reportés correspondent aux legs non encore réalisés.

**L'actif** représente le patrimoine de l'Îlot. La variation entre 2019 et 2020 s'analyse par :

- Une diminution de l'actif immobilisé (-117,6 K€), due principalement à la dotation aux amortissements ;
- Une augmentation de l'actif réalisable et disponible (+467,8 K€), pour l'essentiel du fait de la hausse du montant de la trésorerie disponible (+ 465,9 K€).

**Le passif** représente les réserves de l'association et ses engagements vis-à-vis de tiers. La variation s'analyse par :

- Une diminution des fonds propres (- 55,0 K€) correspondant à l'excédent de l'exercice 2020 et à l'amortissement des subventions d'investissement sur l'exercice ;
- Une augmentation des fonds reportés et dédiés (+ 226,1 K€), due principalement à l'application du nouveau règlement ANC 2018-06 qui entraîne la comptabilisation au bilan, des ressources issues des legs ou donations non encore encaissées, en fonds reportés pour un montant de 268.8 K€. Il est à noter également une diminution des fonds dédiés de 42,7 K€ due à une utilisation plus rapide de ces fonds.
- Une augmentation des dettes et provisions (+ 179,1 K€) du fait principalement de la variation des dettes sociales et autres dettes (liées à des régularisations et à l'impact de la crise sanitaire).

### La politique de réserve de l'association

La constitution de réserves a pour objectif d'assurer à l'Îlot la pérennité de son action et de pouvoir financer ses projets futurs : relocalisation sur un seul site à Fontenay des deux maisons du Val de Marne, travaux de rénovation du CHRS Chemin Vert, développement de notre établissement dans le Var et mise en place d'un plan stratégique dont l'objectif est d'accroître la taille de l'association. Elles évitent aussi de recourir à un endettement, même passager, du fait de l'irrégularité des ressources au cours de l'année.

Au 31 décembre 2020, le total des fonds propres de l'association (3 890,0 K€) et des provisions et fonds reportés et dédiés (968,0 K€) assurent l'intégralité du financement de l'actif immobilisé (2 744,2 K€) et permet à l'Îlot de bénéficier d'un fonds de roulement de 2 113,7 K€.

## UN FONDS DE DOTATION ET UNE FONDATION

**Fonds de dotation Îlot :** L'association a constitué courant 2012 un Fonds de dotation dont elle est, de droit, Présidente. Il a pour objet de soutenir et de conduire, directement ou indirectement, toute activité d'intérêt général à caractère social. En 2020, il a versé à l'Îlot 30 K€ pour participer au financement de ses projets d'accompagnement et d'insertion.

**Fondation Îlot Avenir :** L'association a créé fin 2015 une fondation sous l'égide de la Fondation Caritas France. Elle a pour but de pérenniser et de développer des actions de terrain à moyen et long terme, peu ou pas prises en charge par des financements publics. En tant que fondation, elle est habilitée, comme l'Îlot, à recevoir des dons au titre de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur la fortune immobilière, des legs, des donations et être bénéficiaire d'assurance vie. Elle a soutenu l'Îlot à hauteur de 24,5 k€ en 2020.

Depuis 1996, l'Îlot est labellisée *Don en Confiance* par le Comité de la Charte, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité publique. Sa mission est de promouvoir le fonctionnement statutaire, la rigueur de gestion, la transparence, la qualité de la communication et de la collecte de fonds. Les comptes de l'association sont examinés et validés par le cabinet de Commissaires aux comptes Deloitte & associés. Toutes les informations sont issues des rapports d'activité et financier 2020, disponibles sur le site internet de l'Îlot ou sur simple demande auprès de l'association.

